

COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

Note de présentation du Budget annexe GeMAPI

L'article L. 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles, soit jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour le PLVG ; elle est disponible sur le site Internet <https://www.plvg.fr>

Par délibération du 17 mai 2021, le PLVG a intégré l'expérimentation nationale au Compte Financier Unique (CFU), dans le cadre du changement de nomenclature comptable en M57, à partir de 2022. Dans ce cadre, le CFU agrège les données principales du compte administratif et celles du compte de gestion. Il retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées sur l'année 2025. Le compte financier unique doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 30 juin de l'année suivante à laquelle il se rapporte. Par cet acte, le Président du PLVG, ordonnateur présente un bilan de l'année écoulée.

Le CFU 2025 sera voté en juin 2026 par le conseil syndical. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat du PLVG aux heures d'ouvertures des bureaux.

Pour rappel, le PLVG est un syndicat mixte fermé, issu, en 2014, de la fusion de trois syndicats mixtes et qui s'est transformé en PETR de 2015 à 2022 et de nouveau syndicat mixte depuis le 1er janvier 2023. Il regroupe aujourd'hui la Communauté de Communes Pyrénées Vallées des Gaves et la Communauté d'Agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées (pour sa partie sud).

Le PLVG exerce la compétence GeMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) qui lui a été transférée par ses membres depuis le 1^{er} janvier 2017. Un budget annexe pour la compétence GeMAPI a été créé avant le transfert afin de garantir la transparence des actions du syndicat, une meilleure compréhension et une plus grande efficacité dans la gestion financière.

Le PLVG ne dispose comme sources de financement que des subventions extérieures et des contributions de ses membres. Sur le budget GeMAPI, une partie de ses contributions est alimentée par le produit de la taxe GeMAPI qui a été mise en place par les deux EPCI membres du PLVG.

Le budget présenté dans cette note retrace les dépenses et recettes liées à la mise en œuvre de cette compétence GeMAPI sur le bassin versant du Gave de Pau amont.

TABLE DES MATIERES

1	La section de fonctionnement.....	3
1.1	Généralités.....	3
1.2	Les principales dépenses et recettes de la section de fonctionnement.....	3
2	La section d'investissement	4
2.1	Généralités.....	4
2.2	Une vue d'ensemble de la section d'investissement.....	5
3	Etat de la dette	7
4	Les charges de personnel	7

1 LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

1.1 GENERALITES

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services, et notamment les salaires des agents, les frais liés au fonctionnement de la Brigade Verte, les intérêts des emprunts. Concernant les charges courantes des locaux, les achats de fournitures, les prestations de services, il s'agit de dépenses mutualisées avec les autres services du PLVG qui font donc l'objet de transferts vers le budget principal.

Les recettes de fonctionnement sont composées de la contribution des établissements membres du PLVG, d'atténuations de charges des rémunérations, des subventions publiques obtenues dans le cadre des projets, ainsi que des excédents antérieurs reportés.

Les dépenses réelles réalisées en 2025 s'élèvent à 2 077 605 €, dont 61% concernent les dépenses de personnel. Les recettes réelles de fonctionnement représentent 2 279 674 €.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité du syndicat à financer lui-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau. Le budget de fonctionnement GeMAPI permet de dégager une capacité d'autofinancement brute de 202 070 €.

1.2 LES PRINCIPALES DEPENSES ET RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES (€)		RECETTES (€)	
Charges générales	511 067	Remboursement sur rémunérations et produits de services	20 743
Personnel	1 261 073	Subventions	927 511
Autres dépenses de gestion courante	19 292	Contributions	1 325 000
Charges financières et exceptionnelles – dotation pour provisions	286 173	Autres produits de gestion courante, produits exceptionnels et reprises sur dépréciations	6 420
Dépenses réelles	2 077 605	Recettes réelles	2 279 674
Transfert entre sections (dotation aux amortissements)	443 091	Transfert entre sections (reprise de subventions)	272 327
		Excédent 2024	789 578
Dépenses totales	2 520 696	Recettes totales	3 341 579



Le budget de fonctionnement 2025 clôture avec un excédent cumulé de 820 884 €. Toutefois, l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2025 n'est que de 31 306 €.

2 LA SECTION D'INVESTISSEMENT

2.1 GENERALITES

Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets du PLVG à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel et qui vont augmenter le patrimoine de l'établissement.

Le budget d'investissement du PLVG regroupe :

- En dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit principalement pour la GeMAPI de la réalisation des travaux et des études pour l'entretien des cours d'eau et la prévention des inondations. Sont inclus également, les acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique...
- En recettes : il s'agit essentiellement de subventions, de reports d'excédents, du fonds de compensation à la TVA versé par l'Etat, de l'emprunt et de la capacité d'autofinancement du PLVG.

Une grande partie des dépenses d'investissement sont inscrites et prévues dans un Plan Pluriannuel d'Investissement. Un PPI permet de mettre en place une gestion pluriannuelle des investissements, c'est un outil de programmation des investissements, évolutif tenant compte de leur coût et du rythme de leur réalisation. Cette gestion pluriannuelle vise à une plus grande visibilité et transparence sur les opérations d'investissement et leur financement. Cela apporte également de la souplesse au cadre budgétaire.

Pour 2025, ce PPI a fait l'objet de 1 101 675 € de dépenses, pour 823 346 € de recettes perçues (avec un retard de paiement des différents financeurs - Agence de l'Eau, DETR, Région...- qui devraient être perçues en 2026). Ce PPI regroupe les opérations majeures de la GeMAPI inscrites dans les cadres stratégiques du Plan Pluriannuel de Gestion et du PAPI notamment.

2.2 UNE VUE D'ENSEMBLE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

En 2025, le budget d'investissement a été réalisé à hauteur de 69% soit 1 821 232 € (dépenses réelles). Le réalisé reste faible en équipements (7%), en études (8%) et satisfaisant pour les dépenses relatives aux travaux (65%). La part du remboursement du capital de la dette représente 20% des dépenses réelles réalisées.

Les principales opérations de travaux réalisées en 2025 concernent :

- Opé 24 –cône de déjection du Gave de Cauterets + classement Pierrefitte : 10 491 €
- Opé 39 - PPG : 65 734 €
- Opé 500 – PEP 1-2, 2-2, 2-3 observatoire : 33 807 €
- Opé 52 – Etude et travaux de réouverture du Souët : 855 914 €
- Travaux bassin création rétention Ayné Jarret (hors PPI) : 78 288 €
- Travaux atelier (hors PPI) : 34 730 €

Et la poursuite des études :

- Opé 31 – Prévention des inondations Yse aval : 29 224 €
- Opé 340 – Action 6-2 PEP – AVP et étude réglementaire Lourdes : 5 348 €
- Opé 37 – Etude PPG/ZH : 77 727 €
- Opé 490 – PEP 5-1, 5-3, 5-4 Diagnostic de vulnérabilité : 1 394 €
- Opé 500 – PEP 1-2, 2-2, 2-3 – observatoire : 9 722 €
- Opé 51- système d'endiguement de Geu : 2 580 €
- Opé 55 – PEP 7-1 AVP et étude réglementaire système endiguement Cambasque : 9 733 €
- Participation projet renaturation Aucun : 46 275 €

Certaines dépenses prévues n'ont pas été engagées en 2025 ou ont été sous réalisées :

- Opé 100 – actions de sensibilisation dépenses reportées en 2026
- Opé 24 : Action 6.6 et action 7.2 modèle physique sur le cône de déjection du Gave de Cauterets + classement Pierrefitte
- Opé 31 : Prévention des inondations Yse aval
- Opé 340 – Action 6-2 PEP – AVP et étude réglementaire Lourdes
- Opé 37-39 : faiblement réalisée
- Opé 43 : Action 6.16 Bernazau
- Opé 490 et 500 : concernant les travaux de réduction de la vulnérabilité et à l'observatoire
- Opé 510 : AVP et étude réglementaire système endiguement du Riu-Gros
- Opé 52 : Souët
- Opé 55 : AVP et étude réglementaire système endiguement du Cambasque

Par ailleurs, des dépenses ont été faites pour l'achat ou le renouvellement du matériel : outillages pour la régie travaux, achat broyeur (32 400 €), achat véhicule Toyota (35 475 €), informatique, téléphone...

Les charges d'emprunt s'élevaient à 357 693 € de remboursement de prêts en capital.

Ces investissements ont été financés via :

- 469 579 € de subventions hors PPI (dont la contribution de 275K€ de la CATLP).
- Sur le PPI, ont été perçues 823 346 € de subventions
- Du FCVTA pour 75 628 € (sur les dépenses réalisées en 2023), en augmentation par rapport à 2024.
- Remboursement par la CCPVG du trop versé de la Région pour la restauration du lac des Gaves : 4 475 €.
- Remboursement par la commune de Arras pour les travaux du bois de l'Abèd : 48 520 €
- Un emprunt de 26 400 € pour l'achat d'un broyeur
- Dotations aux amortissements et opérations d'ordre pour 1 749 380 €.

Des demandes de financement ont été transmises pendant l'année aux différents financeurs mais n'ont pas été perçues en 2025, de l'ordre de 240 00 €.

Le budget d'investissement clôture **un déficit pour l'année 2025 de 202 521 €** (du fait de l'augmentation des dépenses et de la non-perception des recettes) ce qui fait avec le report des années précédentes **un solde cumulé déficitaire de 63 651 €**.

DEPENSES (€)		RECETTES (€)	
Dépenses immatérielles : études, licence informatique	139 749	Subventions	1 017 925
Dépenses matérielles : travaux, matériel roulant, informatique, mobilier...	287 991	Contribution CATLP	275 000
Immobilisations en cours (travaux non achevés dans l'année)	891 197	FCTVA	75 628
Opération pour compte de tiers	98 327	Opération pour compte de tiers	52 995
Remboursement dette	357 693	Emprunt	26 400
Subventions d'équipement versées	46 275		
Dépenses réelles	1 821 232	Recettes réelles	1 447 948
		Excédent 2024	138 869
Opérations patrimoniales	1 306 290	Opérations patrimoniales	1 306 290
Transfert entre sections (reprise de subventions, opérations d'ordre)	272 327	Opérations d'ordre	443 090
Dépenses totales	3 399 849	Recettes totales	3 336 197

3 ETAT DE LA DETTE

La dette du budget GeMAPI se compose de 13 emprunts à taux fixes.
Il n'existe aucun produit à risque ou structuré.

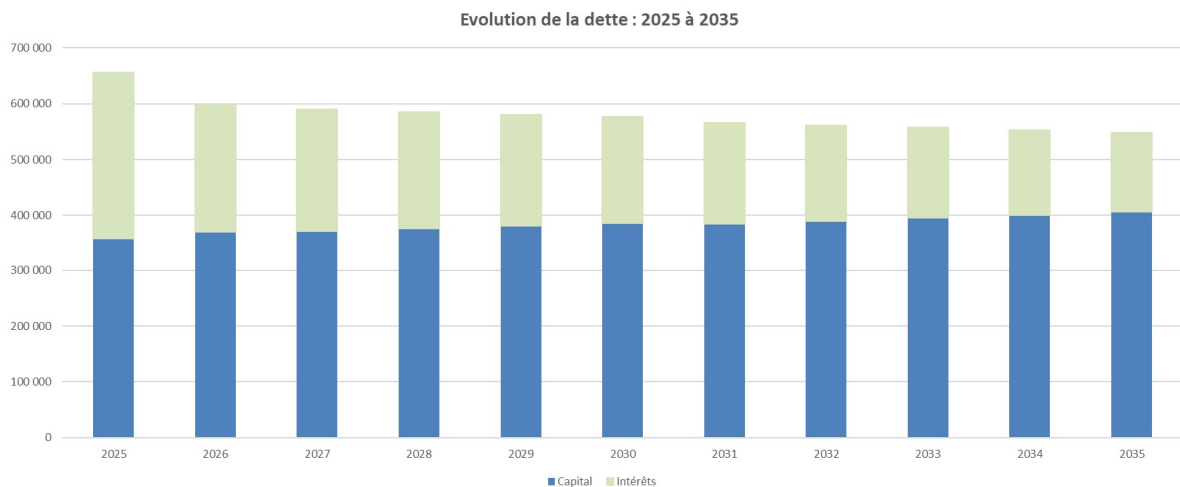
L'annuité 2025, se décompose comme suit (tout emprunt confondu) :

- Capital = 357 693 €
- Intérêts = 298 914 €

En 2025, un emprunt de 26 400 € sur 5 ans a été contracté pour l'achat d'un broyeur.

Au 01/01/26, le capital restant dû s'élevait à 8 836 670 €.

Evolution de la dette :



4 LES CHARGES DE PERSONNEL

Le PLVG comprend 41 agents. 21 agents sur emplois permanents, 1 remplaçant, 1 agent sur emploi non permanent et également 10 agents en contrat d'insertion soient 33 agents qui sont rattachés au budget GeMAPI.

Ces 33 agents représentent 29,48 Equivalent Temps Plein.

Le budget lié aux dépenses de personnel en 2025 s'élevait à 1 261 073 € pour le budget annexe GeMAPI.

Il faut souligner que le PLVG bénéficie d'un taux de financement important de ses dépenses de personnel. En effet, les subventions de fonctionnement et les aides aux postes couvrent 50 à 70 % des dépenses de personnel et 100% pour Natura 2000.